

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/009

OBJET : Accueil d'un (ou une) Volontaire Service Civique : convention de partenariat avec l'association CONCORDIA.

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ces volontaires accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation (Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence) et ciblés par le dispositif.

Le volontaire peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable, demander un agrément à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), soit par l'intermédiaire d'une association agréée.

La commune a été contactée par l'association CONCORDIA, acteur local majeur dans le domaine du service civique.

Suite à plusieurs entrevues avec l'association, Monsieur Bruno PONTRUCHER propose d'accueillir, par le biais d'une convention avec l'association CONCORDIA, un (ou une) jeune en service civique, pendant une durée de 8 mois, avec pour mission des actions dans le domaine de l'environnement.

Cette mission évoluera autour de trois grands axes de réflexion :

- 1 - Sensibiliser les habitants à la protection et au développement de la biodiversité,
- 2 - Créer du lien social en ayant pour support l'environnement et le cadre de vie,
- 3 - Sensibiliser aux gestes écocitoyens et aux bonnes pratiques.

Ce dossier, présenté à la commission « personnel communal », au cours de sa séance du 28 septembre 2021 ayant reçu un avis favorable, le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à bien vouloir :

- Donner son accord à l'accueil d'un (ou une) Volontaire en Service Civique, dans le domaine de l'environnement,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'environnement, à signer avec CONCORDIA une convention de partenariat pour l'accueil d'un (ou une) Volontaire en Service Civique ainsi que tous les documents afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.